

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Date de convocation et d'affichage : 13/10/2022	

Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux et le dix-huit octobre, à 19h le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Laguiole, sous la présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Maire.

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MIQUEL Christian, MOULIADE Nadège, SALVAN Henri, PREVINQUIERES Françoise, BATUT Daniel, BRAS André, CANITROT Yveline, CHAUFFOUR Cathy, COUTOU Stéphanie, DURAND Honoré, Guillaume GRAL, MIJOULE Benoît, QUINTARD Noëlle

Absents/Procurations : ROUX Joëlle a donné pouvoir à Vincent ALAZARD

Secrétaire de séance : PRVINQUIERES Françoise est élue secrétaire pour toute la séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°9 : CORRESPONDANT INCENDIE

Monsieur le Maire expose que les « correspondants incendie et secours » ont été créés en application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021. Ces derniers auront notamment pour missions de :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Ce rôle peut incomber aux adjoints ou conseillers municipaux traditionnellement chargés des questions de sécurité civile. A défaut, une nouvelle désignation devra avoir lieu.

Monsieur le maire propose de désigner Christian MIQUEL.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** la désignation de Monsieur Christian MIQUEL comme correspondant Incendie.
- **Charge** Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 15	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Le Maire de Laguiole, Vincent ALAZARD.

*Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 58, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>
Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision définitive.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
et publication ou affichage le

012-211201199-20221018-7_9-DE
Reçu le 20/10/2022